

Assemblée générale de l'AEL

Procès-verbal de la séance du 20 novembre 2018

Présences Comité : Daniel, Elisa, Emilie, Fanny, Florine, Indra, Joëlle, Kethsana, Lara, Lucas, Margaux, Maxime, Melissa, Pascal, Samuel, Steven et Thomas. Invité : Chloé, Julie (responsable inter-associative) et Thierry.

Excuses Diane

La séance débute à 17h20.

1. Bienvenue

Merci à toutes les personnes qui se sont déplacées

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Une première précision est nécessaire chaque point soumis aux personnes présentes lors de cette assemblée générale sera voté.

Vote : *est-ce que vous adoptez l'ordre du jour ?*

Adopté : 18 oui et 1 Abstention.

3. Adoption du PV de la dernière AG

Personne n'a reçu le PV de l'AG précédente. De ce fait, l'adoption du PV extraordinaire de printemps sera reportée à la prochain AG.

4. Communications

a. Du comité

Il n'y en a aucune

b. Des associations présentes

Julie, représentante de Paragone : Joëlle, suite au problème dont nous avons discuté concernant la permanence, celle-ci a été mise en place, mais personne n'est venu.

Margaux : Est-ce qu'il y a eu un mail pour informer les étudiants ?

Juile : Oui, nous avons envoyé un mail, deux fois, dans lequel il était fait mention de cette permanence.

c. Individuelles

Il n'y en a aucune

5. Comptes 2017-2018

(Arrivé de Lucas)

- (1) Nous avons fait quelques bénéfices dus au retour d'un montant de la FAE. Le frais de fonctionnement s'élève à environ 90CHF. Il faudra éventuellement faire attention aux achats.
- (2) Nous avons accordés pas mal de subventions, ce qui nous a fait légèrement dépasser le budget. Nous avons prévu des fonds pour Archipel, mais nous n'avons rien reçu de leur part. Archipel, Chronozone et Regard Critique sont trois subventions récurrentes et nous essayons de les considérer comme telles.

Comptes 2017-2018 compte-rendu

- (1) Le **bilan** des comptes de l'année 2017-2018 montre un profit de 154,45.-, le budget a donc été respecté.
- (2) En ce qui concerne les **frais de fonctionnement**, le total des frais s'élève à 192,40 pour un budget de 230.-
- (3) Pour les **subventions**, le budget de 3200.- a été légèrement dépassé de 150.-
- (4) En ce qui concerne les **frais généraux** : La section « publicité et impressions » ont coûté 1123,33, largement en dessous des 2114.- prévus, les goodies ayant coûté moins que prévu. Le prix des affiches varie entre 25 et 50.- le budget « affiche » étant fixé à 45.- en moyenne.
- (5) Les **frais « événementiels »** s'élèvent à 1121,40.-, les plus grosses dépenses ayant été consacrées à la soirée d'inauguration du Symposium.

En ce qui concerne les produits de l'année 2017-2018, la demande de subvention au Décanat n'a pas été faite afin d'éviter ce qui se faisait depuis quelques années, c'est-à-dire une subvention rétroactive. Néanmoins, les recettes des Bals de la rentrée et de Noël ont été plus grandes que prévues et ont donc permis d'équilibrer les comptes de 2017-2018. De plus, la vente de prélocations pour la soirée Halloween du 26 octobre 2017 a rapporté exceptionnellement 520.-, ce qui a fait considérablement dépasser les 200.- prévus au budget, les bourses aux livres apportant une centaine de francs chacune.

Tableau des comptes :

CHARGES	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	Budget 2014/2015	Budget 2015/2016	Budget 2016/2017	Budget 2017/2018
10 FRAIS DE FONCTIONNEMENT									
10.1 Fournitures, mobilier bureau	CHF -	CHF 69,00	CHF 174,65	CHF 54,65	CHF 91,80	CHF 150,00	CHF 50,00	CHF 80,00	CHF 80,00
10.2 Informatiques	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF 250,00	CHF 100,00	CHF 50,00	CHF 150,00
10.3 Frais divers	CHF 219,35	CHF 264,75	CHF 331,35	CHF -	CHF -	CHF 150,00	CHF 100,00	CHF 250,00	CHF 100,00
10 TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT	CHF 219,35	CHF 333,75	CHF 506,00	CHF 54,65	CHF 91,80	CHF 550,00	CHF 250,00	CHF 380,00	CHF 330,00
20 SUBVENTIONS									
20.1 Subvention Archipel	CHF -	CHF 500,00	CHF -	CHF -	CHF -	CHF 500,00	CHF 500,00	CHF 500,00	CHF 500,00
20.2 Subvention Chronozones	CHF 500,00	CHF 500,00	CHF 500,00	CHF 500,00	CHF 500,00	CHF 500,00	CHF 500,00	CHF 500,00	CHF 500,00
20.3 Subventions Regards Critiques	CHF -	CHF 350,00	CHF -	CHF 500,00	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -
20.4 Subventions diverses	CHF 2 200,00	CHF 550,00	CHF 1 900,00	CHF 1 725,00	CHF 2 850,00	CHF 2 000,00	CHF 2 000,00	CHF 2 200,00	CHF 2 200,00
20 TOTAL SUBVENTIONS	CHF 2 700,00	CHF 1 900,00	CHF 2 400,00	CHF 2 725,00	CHF 3 350,00	CHF 3 000,00	CHF 3 000,00	CHF 3 200,00	CHF 3 200,00
30 FRAIS GENERAUX									
30.1 Frais de nourriture	CHF 257,95	CHF 80,00	CHF -	CHF -	CHF 260,00	CHF 350,00	CHF 250,00	CHF 100,00	CHF 100,00
30.2 Frais de représentation	CHF 23,50	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF 40,00	CHF -	CHF -	CHF -
30.3 Publicité et impressions	CHF 733,90	CHF 545,75	CHF 452,32	CHF 260,68	CHF 1 123,33	CHF 600,00	CHF 700,00	CHF 600,00	CHF 2 114,00
30.4 Frais événements	CHF 853,90	CHF 773,35	CHF 1 082,40	CHF 863,10	CHF 1 121,40	CHF 850,00	CHF 700,00	CHF 1 300,00	CHF 1 150,00
30.5 Frais bancaires	CHF -	CHF 50,35	CHF 58,08	CHF 25,04	CHF 25,02	CHF 10,00	CHF -	CHF 20,00	CHF 70,00
30 TOTAL FRAIS GENERAUX	CHF 1 869,25	CHF 1 449,45	CHF 1 592,80	CHF 1 148,82	CHF 2 529,75	CHF 1 850,00	CHF 1 650,00	CHF 2 020,00	CHF 3 434,00
TOTAL DEPENSES	CHF 4 788,60	CHF 3 683,20	CHF 4 498,80	CHF 3 928,47	CHF 5 971,55	CHF 5 400,00	CHF 4 900,00	CHF 5 600,00	CHF 6 964,00
100 PRODUITS									
100.1 Subvention Décanat	CHF 1 500,00	CHF 1 500,00	CHF 2 000,00	CHF 2 000,00	CHF -	CHF 1 500,00	CHF 1 500,00	CHF 2 000,00	CHF 2 000,00
100.2 Recettes Bal de la Rentrée	CHF 1 800,00	CHF 1 950,00	CHF 2 000,00	CHF 2 500,00	CHF 2 500,00	CHF 1 800,00	CHF 2 000,00	CHF 2 000,00	CHF 2 000,00
100.3 Recette Bal de Noël	CHF 2 000,00	CHF 900,00	CHF 710,00	CHF 1 400,00	CHF 2 420,00	CHF 1 800,00	CHF 1 000,00	CHF 1 000,00	CHF 1 000,00
100.4 Autres recettes	CHF 460,00	CHF 386,90	CHF 188,25	CHF 3 872,42	CHF 1 206,00	CHF 300,00	CHF 400,00	CHF 200,00	CHF 200,00
100 TOTAL PRODUITS	CHF 5 760,00	CHF 4 736,90	CHF 4 898,25	CHF 9 772,42	CHF 6 126,00	CHF 5 400,00	CHF 4 900,00	CHF 5 200,00	CHF 5 200,00
200 CAISSE	CHF -	CHF -	CHF -	CHF 894,60	CHF 1 119,55				
TOTAL PERTES & PROFITS	CHF 971,40	CHF 1 053,70	CHF 399,45	CHF 5 843,95	CHF 154,45				

Question :

Julie : en tant qu'association, est-ce que nous pouvons demander des fonds ? Et, si oui, combien ?

Joëlle : oui, toutes les informations sont sur notre site et il faudra attendre environ un mois pour avoir une réponse.

Vote : *est-ce que vous acceptez d'adopter les comptes ?*

Adopté : Unanimité (20 personnes)

6. Rapport d'activités de l'AEL

a. Politique facultaire et universitaire

Compte-rendu : (1) Il y a eu quelques départs au niveau du **Conseil de Faculté** et, actuellement, il reste une place vacante. Tous les documents sont disponibles sur le site du Conseil de Faculté. Cette délégation avait été élue pour deux ans et elle va continuer jusqu'à la fin de son mandat. Nous allons aussi relancer l'annonce pour la place vacante.

Margaux : Concernant les séances annulées, est-ce qu'il y a des nouvelles ?

Steven : la première séance était durant le creux d'été, elle a été annulée par manque de matière. La seconde, bien que durant le semestre, a été supprimée pour les mêmes raisons. Et nous souhaiterions avoir des nouvelles.

Daniel : Elles ont donc toutes été annulées ?

Steven : non, une sur deux.

Pascal : Nous avons de moins en moins de sujets, car nous ne discutons plus tous les détails. Par exemple, les sujets de Thèse ne seront plus votés.

Thierry : il y a de plus en plus de sujets qui ne nous concernent plus. En tant qu'étudiant, les sujets ne nous touchent pas toujours. Diminuer les séances peut rendre le travail plus efficace. Si on peut les supprimer, c'est très bien, car il n'y a rien de pire que de faire venir les gens pour rien et cela ne les encourage pas à revenir. Pour l'instant, les choses fonctionnent, il faut donc voir sur le long terme.

Joëlle : Pour la place vacante, est-ce qu'une personne du bureau peut y participer et que faire s'il le souhaite ?

Steven : Chaque personne doit répondre à l'annonce, comme tout le monde.

Délégation au conseil de l'Université.

Samuel Goy et Lucas Klotz sont deux personnes impliquées. Prochainement, il serait intéressant d'inviter ces deux personnes pour discuter au sein de l'AEL des différentes manières de communiquer avec eux.

Commission permanente

Lors de la rencontre avec le Décanat au 17 mai, nous avons discuté de l'engagement des tutorats et assistanats. En exposant la situation, nous avons réussi à imposer une clarification générale dans les sections. S'il y a eu des personnes engagées, sans postulation et copie de l'appel, il faut le signaler. Sans oublier que nous avons discuté du système de préinscription et du nouveau règlement concernant les inscriptions.

Question :

Margaux : Ce système d'inscription serait-il envisageable en Histoire de l'art.

Julie : Je pense que c'est un point à discuter.

Margaux : C'est souvent les profs qui disent « écrivez moi pour vous inscrire ».

Steven : Rappelons que cette organisation d'inscriptions est un essai. Des mesures seront sûrement appliquées en réaction.

Prochaines rencontres : Steven : nous avons des remarques au sein de l'AEL. Nous avons reçu des personnes avec des « ça ne va pas ». Pas que des personnes en échec. Certaines expliquaient que, par exemple avec l'examen d'Histoire littéraire, puisqu'il compte 9 crédits, il y a des gens qui profitaient de leurs crédits négatifs pour s'en sortir avec un 2.5 ou un 3. La section de français en réponse souhaite augmenter les difficultés et cherche presque l'échec des étudiants, comme si cela était normal.

Thierry : il y a un groupe de travail pour cet examen. Apparemment, la section s'étonne que les gens s'en vont après la première année. S'ils veulent jouer avec le système, ils le peuvent, mais ils devraient peut-être se remettre en question.

Joëlle : pour exemple, la linguistique française se vante de baisser le barème à chaque examen. Quoi qu'il en soit, l'histoire littéraire reste un examen difficile et mal assisté.

Thierry : Pour les recours, les gens viennent vous voir et ils vont aussi voir des conseillers de faculté qui leur expliquent la difficulté à faire valider une demande. Parfois, c'est à croire que l'administration n'encourage pas cette pratique.

Steven : en général, nous essayons de les suivre et de les aider juridiquement et personnellement. Souvent, il y a un gros-gros investissement d'énergie et d'émotion.

Steven : nous avons eu un étudiant, en histoire de l'art. Il a oublié de s'inscrire (ou on lui a dit de pas s'inscrire).

En lettres, si nous n'avons pas tous les crédits dans une branche, nous pouvons continuer dans les autres branches, si nous possédons les crédits nécessaires. En SSP, les choses ne se passent pas ainsi. La personne ayant compris le décalage s'est manifestée auprès de M. Genet. Ce dernier a donc validé à rebours la validation. Le Décanat (Lettres) est ensuite venu invalider cette validation. Il y a donc deux erreurs. Au niveau de l'entente entre Lettres et SSP, il faut voir pour clarifier les relations entre les facultés. Deuxièmement, il y a un problème avec le Décanat lui-même.

Daniel : Il faut être prudent et comprendre que l'étudiant était de SSP et que son problème n'était pas directement associé aux Lettres.

Thierry : tous les recours passent par la commission des retours.

Steven : ici, c'est le cas d'une personne qui se projette sur une validation. Le Décanat invalide par ailleurs cette projection, les projets de la personne sont détruits.

Joëlle : est-ce qu'il a déjà fait un recours ?

Steven : la personne a expliqué qu'il voulait que son cas serve d'exemple. Il n'a pas cherché à arranger son cas, mais il voulait rappeler les conditions de travaux.

Daniel : Ce cas met particulièrement en lumière les incohérences qui existent entre les facultés.

b. Culturel et évènements

Symposium

Samuel : je suis ici pour présenter le Symposium. Voilà liste des membres :

Membre du symposium

- Samuel Sandri: président; responsable ateliers
- Diane Kalms : vice présidente; responsable ateliers
- Inaki Dunner : responsable ateliers
- Sacha Alonso: responsable administration et trésorerie
- Mike Mateo: responsable médias; aide administration/ trésorerie
- Aryna Sergeyevna: responsable sponsors
- Arthur Halbreiter: responsable sponsors
- Eden Soussana: responsable soirées
- Chloé Luthier: responsable soirées; responsable PV
- Lea Kramer: juriste du Symposium; administration

Voilà, un an que nous avons rejoint l'AEL. Depuis, nous avons organisé plusieurs fêtes. Nous avons aussi fait une tentative pour mettre en place une forme de coaching. Dans le futur : on regarde avec Zelig, Datcha, et la Grange pour organiser des activités sympas. On voudrait pourquoi pas s'ouvrir et organiser des conférences. Nous allons commencer à chercher des sponsors hors université. Pour ça on a créé une page Instagram et nous avons plus en plus de participants sur Facebook.

Joëlle : J'aimerais avoir un suivi avec des budgets détaillés avant chaque événement.

Aussi, je souligne que la conversation avec l'AEL était encourageante et j'espère que collaboration ira de mieux en mieux.

c. Services aux étudiant·e·s

Nous avons organisé : La bourse aux livres, les permanences Horaires et journée d'accueil ; et nous allons organiser les permanences recours, ainsi que la journée découverte (avec un stand).
Joëlle : il y a aussi les journées d'intégrations, qui ont super bien marchées.

Florine : Concernant la bourse aux livres, on se disait qu'en septembre, nous allions nous concentrer uniquement sur les livres de cours, en laissant les livres de littérature pour la vente de printemps.

d. Maîtrise de la Toile

Joëlle : Thibaut (qui n'est plus à l'AEL) avait ouvert un compte Twitter, il marche plutôt bien. Aussi, on essaie de tenir le site à jour. Sur Instagram, nous avons des abonnés, ce qui est positif. Et on remercie Kethsana pour son travail, ainsi que Indra qui reprend la place de Web-master.

7. Élection du comité et des délégué·e·s à la FAE

Nous allons maintenant procéder aux différents votes :

Co-présidence : Daniel Burdet et Margaux Pastureau ; Secrétaire : Maxime Hoffmann ; Trésorerie : Joëlle Antenen + Lara Zender (trésorière en formation) ; Dicastère Politique facultaire et universitaire : Lucas Lador. Service aux étudiants : Mélissa Brodard, Florine Cart et Elisa Solazzo ; Culturel et événements Diane Kalms et Samuel Sandri.

Joëlle : Je reprends ma place, mais j'invite, si quelqu'un est motivé, à se joindre à moi.

Lara : Pourquoi pas moi.

Daniel : Lara, tu es donc une trésorerie en formation, ça te va ?

Lara : oui

Steven : Moi, je ne me représente pas.

Daniel : est-ce qu'il y a donc quelqu'un qui est intéressé ?

Lucas : oui, moi.

Steven : Je décide de quitter l'AEL. Je vous souhaite de continuer avec plus d'énergie.

Vote : *Accepter vous de voter en un bloc pour tous ces postes ?*

Adopté : 18 oui et une abstention.

Daniel : très bien alors votons ces postes.

Vote : *Élisez-vous les personnes susnommées aux postes souhaités ?*

Adopté : 17 oui et 2 absentions.

Pascal : J'ai énormément d'affection pour cette association. Mais je fais malheureusement trop de choses en ce moment. Ma santé en pâtie et je sens que j'ai fait mon temps. Je rejoins un peu Steven, au niveau de la communication, de la politique etc. Je garderai un super souvenir !

Daniel : Pour vous, sachez que le bureau sera toujours ouvert. Passons maintenant aux votes des membres du comités.

Vote : *Est-ce que vous acceptez la composition du comité ?*

Adopté : Unanimité (19 personnes).

Élection des délégués à l'assemblée des délégués.

Lara : Joëlle est titulaire, mais les autres sont des membres facultatifs ?

Lucas : si la place est libre la personne est élue par l'assemblée générale et sa place est précisément définie, elle ne la perdra pas.

Daniel : Le bureau élira donc des personnes pouvant combler les places vacantes. Si vous pensez y aller souvent, il est peut-être préférable d'être élu maintenant.

Les candidats délégués seront Emilie, Joëlle, Lara, Steven.

Vote : *Acceptez-vous que les personnes susnommées soient élues délégués ?*

Adopté : 15 oui et une abstention

Pascal : A la Hep, il était proposé une formation continue pour des enseignants de secondaire 2, avec comme thème l'histoire d'Israël. Les personnes responsables ont fait suspendre ce cours. Pas mal de personnes ont dit que c'était problématique de suspendre un cours sans argument supplémentaire que « il ne convient pas ». Cela s'oppose sur tout à la liberté académique. Il faut se questionner sur la validité de tels agissements dans une Haute école... Méлина Marchetti était venue en discuter avec nous. Est-ce que nous prenons position grâce à une lettre ouverte et à des manifestations sur les différents réseaux sociaux ou alors écrire une lettre au nom de l'AEL ?

Steven : pour qu'un cours de formation continu soit accepté, il doit passer par une élection. Mme Amarelle néglige la capacité d'esprit critique des personnes assistant à ce cours. La question était de savoir ce que l'on fait, car une majorité des étudiants vont sûrement passer par la HEP. On se proposait donc d'écrire une lettre à trois (Lucas, Méлина et Steven). On essayera de la faire signer par le plus de monde possible.

Thierry : Concernant le fait de protester, je suis mitigé que ce soit l'AEL qui s'avance. Je serais beaucoup plus alaise que l'AEL soutienne les étudiants de HEP. Car, si les étudiants de HEP ne font rien, ce serait bizarre qu'une autre faculté, voire même une autre institution, monte au créneau. L'AEL devrait soutenir une pétition, qui est un modèle plus légitime. Je suis plutôt contre cette lettre de l'AEL. Je suis défavorable à ce que l'AEL signe.

Joëlle : il y avait donc un problème de contre-point entre les intervenants. C'est sous-entendu que les étudiants ne sont pas capable d'esprit critique.

Pascal : je pense que c'est très légitime, quelques soit les moyens. La légitimité est là, nous n'avons pas à craindre ne pas être assez représentatif. Il faut que l'on montre notre soutien et je ne pense pas que ce soit aux gens de HEP de commencer.

Lucas : Le mail envoyé aux étudiants signalait ce problème et malheureusement personne n'est venu. Je précise aussi que les gens concernés ont agi en contactant SUD, ils ont donc pris position. Nous n'allons donc pas prendre position pour redire la même chose. Nous pouvons prendre position en tant qu'étudiant en lettres. Il faut remarquer que les débouchées des Lettres concernent presque systématiquement la HEP.

Steven : il faut montrer que nous sommes vivants, montrer que nous sommes là, que nous sommes les meilleurs grâce à notre capacité d'intervenir. J'ai envie que ça bouge. La lettre ouverte est une bonne idée. Elle ira faire le travail, elle montre que l'on veut traiter ça avec une vraie portée. Une vraie portée symbolique.

Thierry : J'ai besoin d'éclaircissement. Le temps manque. Le mail est arrivé tard. Il manque tout un contexte. Il faudrait dégager le terrain. Statutairement, il n'y a aucun problème. Parfois, il faut être capable d'interpréter les règles, parfois la démocratie doit être repensée. Une moitié plus une voix, la démocratie devra être revue, même si la loi dit que c'est « ok ».

Lucas : est-ce que tu imagines que ce soit possible que l'AEL organise une AG extraordinaire ?

Thierry : Oui, sûrement. Pourquoi pas faire une lettre à travailler durant l'AG.

Margaux : finalement, que fait-on ?

Votes avec propositions concurrentes (bulletins cachés)

I. Pétition : 1

II. Lettre co-signée : Sans pour autant avoir écrit cette lettre, l'AEL signe et approuve : 11

III. Rien : 1

IV. Prise de position : 2

Daniel : avez-vous une idée du délai ?

Steven : non.

9. Divers

Thierry : il faut impérativement modifier la logique des amendements.

J'ai un gros problème, car l'association envoie une majorité d'hommes. S'il y a des personnes intéressées pour discuter du problème, il faut me joindre.

- (1) Soutenir l'association de Médecine et pourquoi pas écrire un féminin générique.
- (2) Bis 12.10, voir pour améliorer le niveau de représentativité. Ces questions-là devraient être soumises à des réflexions plus fréquentes.

Steven : il fait voir ce que font le bureau des égalités.

10. Apéro

La séance est levée à 19h28.

Pour l'AEL,
Maxime Hoffmann,
Secrétaire